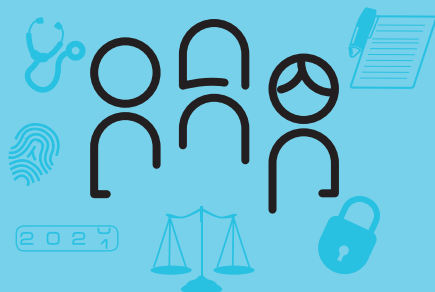




RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (DCP)



DANS LE CADRE DU
RÈGLEMENT GÉNÉRAL
SUR LA PROTECTION
DES DONNÉES (RGPD)

Si vous collectez des **données à caractère personnel**
(toute information qui permet d'identifier un individu) :

→ **DIRECTEMENT**

nom, prénom, date de naissance, photos, etc.

→ **INDIRECTEMENT**

géolocalisation, adresse IP, historique de navigation, etc.

→ **PAR REGROUPEMENT**

élève de la classe de 5^e 7, pseudo, etc.

VOICI LES RÈGLES À RESPECTER



LES RÈGLES

FINALITÉ	→	Je définis pourquoi je collecte des données
MINIMISATION	→	Je limite le recueil de données à ce qui est nécessaire
EXACTITUDE	→	Je garantis que les données sont exactes ou mises à jour pendant l'ensemble du traitement
DURÉE DE CONSERVATION	→	Je limite le traitement des données dans le temps en fonction des besoins
SÉCURITÉ	→	Je préserve l'intégrité et la confidentialité des données avec des systèmes de sécurité adaptés
TRANSPARENCE	→	J'informe les personnes sur le sort de leurs données : destinataires, durée de conservation, droits, ... (registre de traitement)
DROIT DES PERSONNES	→	Je donne aux personnes le moyen de garantir la maîtrise de leurs données
DONNÉES SENSIBLES	→	J'adapte le niveau de sécurité à la sensibilité des données collectées
PROTECTION DES DONNÉES SENSIBLES	→	Je justifie le recueil des données au regard de mes missions <i>Santé, origine ethnique ou raciale, opinion (politique, religieuse, ...), orientation sexuelle, appartenance syndicale, ...</i>



RGPD - Règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018

Renforcer la responsabilisation de ceux qui traitent les données, accroître les droits des citoyens. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.



Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018

relative à la protection des données personnelles modifie la LIL de 1978.

QUI FAIT QUOI dans la chaîne de traitement des données ?



le **DONNEUR D'ORDRE**, responsable du traitement (RT)

Personne qui détermine les finalités (POURQUOI ?) et les moyens (COMMENT ?)

Ministre de l'Éducation nationale, recteur ou rectrice DASEN, chef(fe) d'établissement, ...



PERSONNES CONCERNÉES

Les personnes dont on doit protéger les données.

Elèves, représentants légaux, personnels, ...

Traitement des données à caractère personnel*

le **DESTINATAIRE**

Personne ayant accès aux DCP en fonction du traitement.

Chefs/ffes d'établissement, CPE, secrétaires, enseignants/es, assistants/es d'éducation, infirmier/ère, assistant/e social/e, agents administratifs, ...



le **SOUS-TRAITANT**

Toute « personne » qui traite des données pour le compte du responsable de traitement (RT).

Via : EDT, Pronote, Eclat BFC, logiciels pédagogiques en ligne, réseaux sociaux, applications numériques, ...

* Toute opération portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le processus utilisé (papier ou numérique) : **collecter, enregistrer, traiter, modifier, extraire, transférer, stocker, héberger, utiliser, ...**

LES QUESTIONS À SE POSER

avant d'utiliser des données à caractère personnel



→ Est-ce que j'utilise des DCP ?

Nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone, @, ...

→ Sont-elles sensibles ?

Santé, origine ethnique ou raciale, opinion religieuse ou politique, orientation sexuelle, appartenance syndicale, biométrie, génétique, ...



→ Quelle est la FINALITÉ de mon traitement de données ?

→ Quelles DONNÉES dois-je utiliser pour atteindre mon but ?

Mon traitement doit être licite (conforme au droit) et légitime.



→ Ma COLLECTE DE DONNÉES est-elle proportionnée ?

Les données recueillies doivent être strictement nécessaires à l'objectif fixé.



→ Quelle est la DURÉE de CONSERVATION ?

La conservation des DCP doit être pertinente et limitée.
Exemple : une année scolaire.



→ La CONFIDENTIALITÉ et la SÉCURITÉ des DCP sont-elles assurées ?

Stockage : **OÙ ?** / Accès : **QUI ?** / Sécurité : **COMMENT ?**

(Informations à vérifier dans les « CGU » ou la « Politique de confidentialité » pour applications numériques).



→ Quels DROITS ai-je prévus pour les personnes concernées ?

Je dois pouvoir transmettre une **INFORMATION TRANSPARENTE** et **CLAIRE** à destination des personnes concernées afin qu'elles puissent exercer leurs **DROITS** (opposition, accès, rectification, déréférencement, effacement, portabilité, limitation).

(Informations à vérifier dans « mentions légales » pour les applications numériques).



→ Suis-je CONFORME et comment le prouver ?

Je dois inscrire une **FICHE DE TRAITEMENT** dans le **REGISTRE de TRAITEMENT** auquel je suis rattaché (rectorat, DSDEN ou EPLE)

UN CONSEIL, UN AVIS ?



Délégué à la protection
des données

Secrétariat général - Région académique Bourgogne-Franche-Comté

✉ dpd@ac-besancon.fr

✉ dpd@ac-dijon.fr